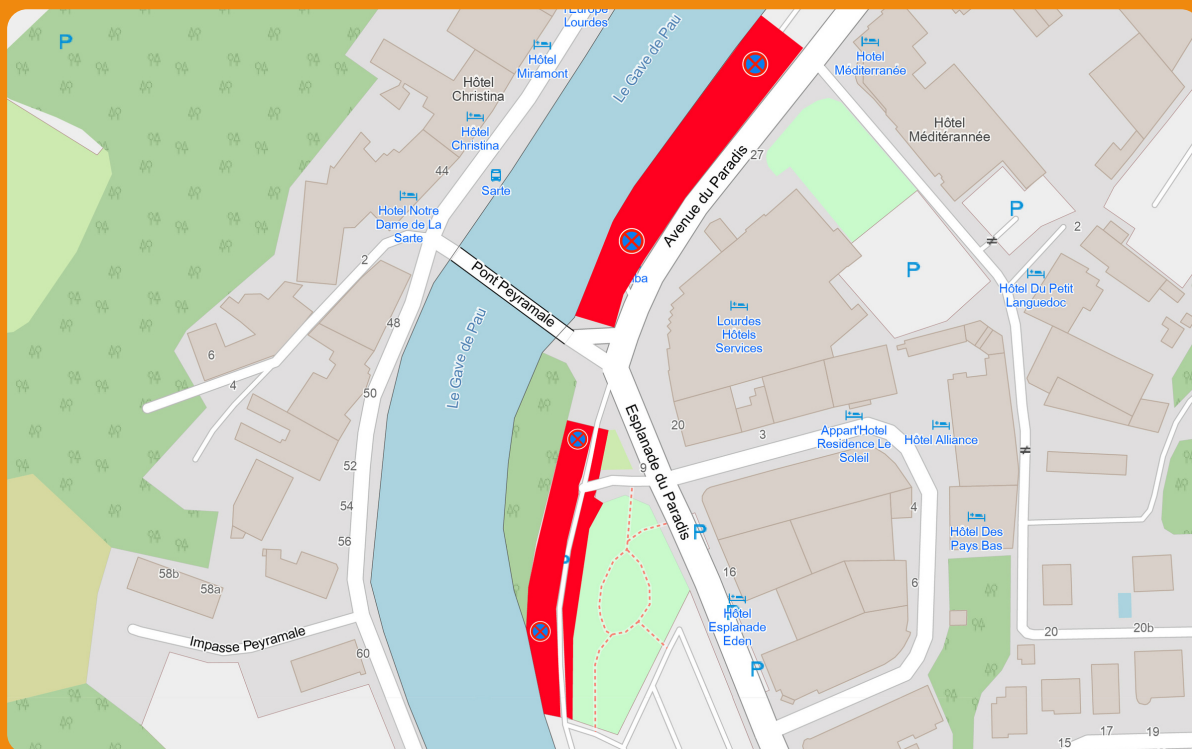


PARKING ESPLANADE DU PARADIS PARKING AVENUE DU PARADIS

Du mercredi 4 au mardi 31 mars 2026



En raison de travaux de reconstruction du pont Peyramale pour la Ville de Lourdes, du 04 au 31 mars 2026 inclus, des perturbations de stationnement seront à prévoir :

STATIONNEMENT

Pendant la période d'intervention, **le stationnement sera interdit** :

- parking Esplanade du Paradis, sur la totalité des emplacements de stationnements situés en bordure du gave ainsi que sur 3 places au bout de l'espace vert se trouvant à l'entrée du parking Esplanade du Paradis croisement Pont Peyramale et avenue du Paradis.
- parking avenue du Paradis, sur la totalité des places se trouvant à la sortie du parking avenue du Paradis, en face de l'hôtel Alba jusqu'à l'angle de l'hôtel Méditerranée, avenue du Paradis.

En vous remerciant pour votre compréhension et restant à votre écoute,

La Ville de Lourdes